



L'Etat palestinien, maintenant

Si la suggestion de Bernard Kouchner de réfléchir à la proclamation d'un Etat palestinien sans attendre la conclusion d'un accord de paix était un ballon d'essai, il a été vite dégonflé par le président de la République, mais aussi par le principal intéressé lui-même, le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. Thomas Vallières s'en félicitait, la semaine dernière dans *Marianne*. Je le déplore.

Voilà longtemps que je défends cette idée*, tout dernièrement encore devant les membres du Club de Monaco qui vient de se réunir à Doha, au Qatar. Deux arguments plaident en sa faveur. L'un est de principe : le droit naturel des Palestiniens à l'autodétermination est admis par l'ensemble de la communauté internationale, Israël compris. De ce point de vue, l'accord formel du gouvernement de Jérusalem est inutile. Si Ben Gourion avait fait dépendre la création de l'Etat juif du bon vouloir des Arabes, Israël n'eût jamais vu le jour.

Le second est d'ordre pratique. Il serait certes préférable que ledit Etat palestinien naquît d'un accord en bonne et due forme. Cependant, les parties se montrant incapables de négocier utilement, le renversement de l'ordre des priorités pourrait bousculer la donne proche-orientale. D'abord, en provoquant un choc psychologique salutaire qui réveillerait les Israéliens de la torpeur d'un « processus de paix » sans objet et mettrait Jérusalem sous pression. Ensuite, en établissant une égalité juridique formelle entre les parties : une chose est avoir devant soi une « Autorité » improbable, une autre traiter avec un Etat souverain. Enfin, en clarifiant définitivement le statut des Territoires palestiniens.

Cela dit, pour qu'une telle démarche ait un sens, deux conditions doivent être

réunies. L'une ? La mise en place d'institutions étatiques convenables, ce à quoi s'est attelé le Premier ministre palestinien, Salam Fayyad. L'autre ? La « communauté internationale » joue le jeu. En clair, cet Etat devrait être parrainé par les membres du Quartet, adoubé par le Conseil de sécurité de l'ONU et proclamé par son assemblée générale.

A Doha, Yossi Beilin, l'architecte israélien des accords d'Oslo, a objecté que Washington n'y consentirait jamais. Mais si le blocage actuel se poursuit, on imagine mal l'administration Obama faire cavalier seul. A moins de renvoyer discours du Caire et autres mains tendues au rayon des illusions perdues. C'était en tout cas l'avis d'Edward Djerejian, ancien secrétaire d'Etat adjoint pour le Proche-Orient et l'un des meilleurs spécialistes américains de la région.

Reste qu'un Etat est défini par ses frontières, et que celles d'un Etat proclamé dans ces conditions ne sauraient être que provisoires. C'est ce que les Palestiniens, échaudés par l'expérience, craignent par-dessus tout. « *Le provisoire, avec vous,*

tourne vite au permanent », me lança un autre membre du club, le ministre palestinien Mohammed Shtayyeh. A quoi je rétorquai que le caractère provisoire de ces frontières, dont le tracé définitif serait explicitement fondé sur la « Ligne verte » d'avant la guerre des Six-Jours, devrait être formellement garanti par le Conseil de sécurité. Et j'ajoutai : « *Un Etat, ça ne se donne pas, ça s'arrache. Comme Ben Gourion a su le faire.* »

Peut-être aurais-je dû m'en abstenir. Les leçons d'histoire de l'occupant sont mal supportées par l'occupé. Même quand elles se veulent bienveillantes. ■

* Lire mon livre **Aujourd'hui ou peut-être jamais. Pour une paix américaine au Proche-Orient**, André Versaille éditeur, 2009.

Le droit naturel des Palestiniens à l'autodétermination est reconnu par la communauté internationale.